



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le vendredi 02 février 2024 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire. Seul M. ANGELVY Ludovic était absent excusé.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Une consultation de bureau d'études a eu lieu concernant la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement collectif. La société ACDEAU d'Aurillac est retenue pour un montant total de 68 010.00 € HT. Une demande de subvention à hauteur de 50 % va être réalisée auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, sachant qu'une subvention DETR (Préfecture) a déjà été attribuée pour 30 % du montant de ladite étude diagnostique.

DEVIS POUR LA NOUVELLE PLATEFORME D'ORDURES MENAGERES

Conformément aux demandes des conseillers municipaux lors de la dernière séance, des demandes de devis complémentaires ont été demandés. Le Conseil Municipal décide alors de retenir l'offre de l'entreprise SEGERIE de Saint Paul-des-Landes, pour un montant de 51 919.00 € HT. Une demande de subvention forfaitaire de 10 000 € va être déposée au titre du Fonds Cantal Solidaire (Conseil Départemental).

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables (ENR) et de renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi « APER ») fait de la planification territoriale une disposition majeure, en remettant les communes au cœur du dispositif.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal propose

- De ne pas installer d'éolien sur l'ensemble de la commune, que ce soit en terrain privé ou public,
- D'autoriser l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture sur l'ensemble du territoire, que ce soit sur les maisons d'habitation, sur les garages et dépendances ainsi que sur les bâtiments agricoles existants ou à venir, à l'exception du centre Bourg où l'étude se fera au cas par cas et à l'appréciation du Conseil Municipal,
- D'autoriser l'installation de panneaux au sol mais chaque projet d'installation fera l'objet d'une étude par le Conseil Municipal.

Les propositions énumérées ci-dessus ne seront validées qu'après une phase de concertation du public : ainsi un registre sera mis à disposition des administrés qui souhaiteraient consigner leurs remarques à ce sujet, entre le 26 février 2024 et le 22 mars 2024, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'OPERATION CADILLAC DU 14 JUILLET 2024

Accord est donné pour allouer une subvention exceptionnelle concernant le 80^{ème} anniversaire de l'opération spectaculaire de parachutage d'armes qui a eu lieu le 14 juillet 1944 sur les territoires de Pleaux, Saint Julien-Aux-Bois et Monceaux-sur-Dordogne.

CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE

Le Règlement départemental de lutte extérieure contre l'incendie du Cantal exige un contrôle technique obligatoire des hydrants tous les 4 ans. Des devis ont donc été demandés à ce sujet. L'assemblée délibérante retient l'offre de la société AB INGENIERIE d'Aurillac pour le contrôle des 26 poteaux incendie existants sur notre commune en 2024.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Compte tenu de la charge très importante de gestion administrative, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 3 heures hebdomadaires le temps de travail de la secrétaire de mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

- Des devis seront demandés pour sécuriser le grillage autour du terrain de tennis et un nettoyage de la plateforme sera entrepris avant l'été.

L'ensemble des documents et des délibérations est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.



Mme le Maire,

Arlette GASQUET



ZONE DE DISTRIBUTION : CROS-DE-MONTVERT

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : L'ARBRE REDON, LA LANDE, MÉLANGE BOUISSONOT 1997, MÉLANGE LES BESSADES 1997. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CROS-DE-MONTVERT), soit 187 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE CROS-DE-MONTVERT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE CROS-DE-MONTVERT » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Paramètre	Qualité	Détails
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022, 2023
NITRATES	A Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4,7 mg/L Valeur maxi : 4,7 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 255 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2020

Quelques conseils

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

SAVEUR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Paramètre	Valeur
DURETÉ	Eau douce
DURETÉ	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 2,7 °f Valeur maxi : 2,7 °f

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/02/2024

UDI 015001099

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations intérieures ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.